

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** Le code de l'éducation
Vu Le code de la commande publique
Vu La délibération n° 2021-06 du conseil d'administration en date du 5 février 2021
Vu La délibération n° 2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Vu Le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2020

Arrête :

Article 1 : Désignation des directeur/trices de composantes de formation et de laboratoires appelé.es à siéger au sein de la commission des marchés

Au titre des composantes de formation, sont désigné.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- M. Stéphane Chrétien, Directeur de l'Unité de formation et de recherche d'Anthropologie, de Sociologie et de Science politique (UFR ASSP) ;
- Mme Marie Després-Lonnet, Directrice de l'Institut de la communication (ICOM).

Au titre des laboratoires, sont désigné.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- Mme Isabelle Prim-Allaz, Directrice du laboratoire de Conception de l'Action en Situation (CoActiS) ;
- M. Vincent Renner, Directeur du Centre de Recherche en Linguistique Appliquée (CeRLA).

Article 2 : Durée de mandat

La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fixée à un (1) an à compter du 05 mars 2022.

Article 3 : Date d'effet

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de début du mandat des membres.

Fait à Lyon, le

15/02/2022

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

La Présidente,

N. DOMPNIER

